

**COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU 30 juin 2017
20H00**

Nb de membres :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

Date de la convocation : le 20 juin 2017

Le 30 juin 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'Arandon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VEYRET, Maire délégué.

ETAIENT PRESENTS :, Mme BOURJAILLAT, Mme BRIZET, Mme BULLIOD, Mme CAIRE, M. CUISSINAT, Mme De ARAUJO, Mlle FELIX, M. GENEVAY, M. GUILLAUD, , M. HANNI, Mme LEBLANC, M. MAURIN, M. PADILLA, M. PACAUD, M. REIG, Mme SANDRIN, M. VEYRET, M. ZORIAN.

ABSENTS : M. BERNET (a donné pouvoir à M. CUISSINAT), Mme DE BENEDETTIS (a donné pouvoir à M. SANDRIN), M. GIRARD-VEYRET, Mme HERVIER, M. MAILLIER, (a donné pouvoir à M. VEYRET), M. LUCIANI, Mme MARTIN-RIMET (a donné pouvoir à M. PACAUD), Mme PINAUDEAU, M. THIEVENAZ

Mme SANDRIN a été élue secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLEANTS – SENATORIALES
2017**

Les conseillers municipaux sont convoqués par décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, le vendredi 30 juin 2017, afin de désigner les délégués et suppléants qui seront chargés d'élire les sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2017.

Monsieur le Maire délégué précise que pour la commune d'Arandon-Passins, le nombre de délégués est fixé à 6 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Le 30 juin 2017 à 20h00, les conseillers municipaux procèdent au vote à bulletin secret des délégués puis des suppléants :

Effectif légal du Conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 22

Election des délégués, à l'unanimité :

1. Frédéric CUISSINAT
2. Marinette SANDRIN
3. Franck ZORIAN
4. Sophie De ARAUJO
5. Michel HANNI
6. Marie Claude BRIZET

Elections des délégués suppléants, à l'unanimité :

1. Alain VEYRET
2. Raymond BERNET
3. Bruno GENEVAY
4. David GUILLAUD

Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

M. le Maire expose au Conseil que la Communauté de communes ayant adopté la taxe professionnelle Unique, une Commission Locale d'évaluation des charges Transférées (CLECT) avait été créée, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. La CLECT est chargée d'émettre un avis sur chaque transfert de charges.

Suite à la procédure de fusion des trois intercommunalités, effective depuis le 1^{er} janvier 2017, la composition doit être redéfinies et le Conseil communautaire a, par délibération du 29 mai 2017, fixé le nombre de membres de la CLECT à un représentant titulaire et un suppléant par commune membre.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de procéder à ces désignations.

Après délibérations, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- M. PACAUD Patrice, titulaire
- Mme FELIX Isabelle, suppléante

Comme délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs.

Maîtrise d'œuvre – déplacements doux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'obtenir les subventions pour le projet de déplacements doux le long de la route de Mépieu en direction de l'école, il est nécessaire de prendre une maîtrise d'œuvre qui s'occupera du dossier.

Après délibérations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de PRENDRE UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE et devra délibérer ultérieurement pour choisir le cabinet qui aura la charge de ce dossier.

FIN DE SEANCE : 22h00